



DSI Electronique n°817 du 20 au 26 janvier 2020

ISSN -1737 5703

Sommaire

Veille Technologique

La Tunisie désigne les groupes retenus pour 5 projets de centrales photovoltaïques	2
Écoconception et étiquetage énergétique : audit sur la réglementation européenne	3



La Tunisie désigne les groupes retenus pour 5 projets de centrales photovoltaïques

Par l'AFP.

«... La Tunisie a attribué à plusieurs consortiums et groupes internationaux la construction et la gestion sur 20 ans de cinq centrales photovoltaïques, qui disposeront au total d'environ 500 mégawatts de capacités, ont indiqué le gouvernement et ces entreprises.

"Leur mise en service est attendue entre 2021 et 2023", a affirmé Belhassen Cheboub, responsable électricité et énergie renouvelables au ministère de l'Industrie.

Une entreprise norvégienne, spécialisée dans le solaire, a été choisie pour construire et exploiter trois centrales photovoltaïques produisant au total 300 MW, à Sidi Bouzid, Tozeur et Tataouine, la plus grande avec 200 MW.

Une autre entreprise chinoise est engagée dans la construction et l'exploitation d'une centrale de 100 MW à Kairouan, en consortium avec une entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables basé à Dubaï.

Un consortium associant deux groupes énergétiques français et Marocain, a été choisi pour une centrale de 100 MW basée à Gafsa, dans le bassin minier au centre du pays. Elle devrait alimenter 100 000 foyers tunisiens, selon un communiqué d'Engie.

En avril 2018, le ministère tunisien de l'Industrie et la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) avaient lancé un appel d'offres international pour la production électrique de 800 MW grâce aux énergies renouvelables. Le gouvernement avait alors estimé les investissements à "deux milliards de dinars" (674 millions d'euros).

La Tunisie, qui ne couvre que la moitié de ses besoins énergétiques, cherche à diversifier sa production. L'objectif est que les énergies renouvelables représentent 30% de la production nationale d'électricité d'ici 2030 - contre seulement 2 à 3% actuellement. Des projets de taille plus modeste ont été confiés à des investisseurs tunisiens et un nouvel appel d'offres pour des centrales photovoltaïques est prévu en 2020, a indiqué le ministère ...»-

Source: Connaissances des énergies, le 17 janvier 2020. <https://www.connaissancesdesenergies.org/afp/tunis-attribue-la-construction-de-cinq-centrales-photovoltaïques-200117>

Écoconception et étiquetage énergétique : audit sur la réglementation européenne

«... L'Union européenne s'est fixé pour objectif d'améliorer son efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020 et de 32,5% d'ici à 2030. La législation européenne sur l'écoconception (qui « établit des exigences minimales en matière d'efficacité énergétique et d'environnement pour les produits ménagers et industriels ») et l'étiquetage énergétique de produits dans les États membres doivent contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Dans le rapport ci-après **(1)** publié le 15 janvier, la Cour des comptes européenne présente un audit sur les actions de l'UE dans le domaine de l'écoconception et de l'étiquetage énergétique. Elle juge que la Commission européenne utilise « des méthodologies fiables et transparentes pour décider quels produits réglementer » et que les produits présentant « le potentiel d'économies d'énergie le plus élevé » sont bien couverts par la réglementation. Les auditeurs déplorent toutefois le fait que l'efficacité des actions européennes pâtisse « de retards considérables dans le processus réglementaire et du non-respect de la réglementation par les fabricants et les vendeurs ».


La Cour des comptes européenne adresse un ensemble de recommandations à la Commission européenne afin « d'accroître l'impact de la politique d'écoconception et d'étiquetage énergétique pour la période après 2020 ». Elle juge entre autres nécessaire d'« accélérer le processus réglementaire » : « du fait de sa décision d'adopter des mesures dans le cadre d'un paquet législatif, les groupes de produits prêts à être réglementés subissent des retards encore plus longs ». L'impact de la réglementation se trouve alors réduit, « dans la mesure où les exigences en matière de conception des produits ne reflètent pas toujours les progrès technologiques »...»- Source: Cour des comptes européenne, le 22 janvier 2020.

<https://www.connaissancedesenergies.org/ecoconception-et-etiquetage-energetique-audit-sur-la-reglementation-europeenne-200122>

(1) Consulter le Rapport spécial 2020 intitulé « Actions de l'UE dans le domaine de l'écoconception et de l'étiquetage énergétique : une contribution importante à l'efficacité énergétique, malgré des retards considérables et un non-respect de la réglementation » - In: https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-pt-vue/SR_Ecodesign_and_energy_labels_FR.pdf

Elaboré par : **Lobna ZOUAOUI**, Ingénieur Data, chargée de veille technologique ✉ veille@citet.nat.tn
Vérifié par : **Noura KHIARI**, Chef du Service Documentation, Information, Edition et Marketing ✉ cdi1@citet.nat.tn
Validé par : **Faouzi HAMOUDA**, Directeur de la Documentation et de l'Information ✉ cdi@citet.nat.tn

Boulevard du Leader Yasser Arafat – 1080 – Tunis

☎ 00216-71.206.482 / 71.206.647 * Fax : 00216-71.206.642 *  <http://www.citet.nat.tn/>



En devenant partenaire du CITET vous êtes automatiquement enregistrés et abonnés à sa DSI hebdomadaire. La Direction de Documentation et d'Information (DDI) vous remercie de votre assiduité et recevra avec vif intérêt toute suggestion ou demande d'information de documentation de votre part que vous voudriez bien envoyer à : cdi@citet.nat.tn. Pour se désabonner, SVP envoyez le message suivant « Je désire me désabonner », à la même adresse.